

Notice relative à la déclaration des primes**Catégorie 2.3 (édition 01/2026)**

Domaines d'activités	Conception, direction de projets et direction des travaux d'installations électriques.
-----------------------------	---

Activités	<p>Activités traditionnelles des sociétés d'ingénierie pour la planification de l'électricité</p> <p>Cette catégorie inclut notamment les activités relevant des domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- installations de protection contre l'incendie- équipements d'exploitation et de sécurité- technique énergétique électrique- installations électriques du bâtiment- réseaux électriques à haute et à basse tension- conseil en énergie- répartition de l'énergie- conseil aux distributeurs d'énergie- systèmes de communication- technique de mesure, de commande et de réglage (sauf équipements à dominante industrielle) <p>ainsi que</p> <ul style="list-style-type: none">- expertises, assurance qualité- analyses de la situation actuelle- études de risque- mise en œuvre de directives protection incendie- rapports et examens de compatibilité avec l'environnement <p>dans les domaines d'activités indiqués ci-dessus</p>
------------------	--